rette et de Delory à ce complot a été démontrée, leur arrestation serait justifiée, et il faudrait louer l'autorité judiciaire de cet acte de vigueur.

Mais si, par aventure, on avait voulu seulement frapper les imaginations ouvrières, si Carrette et Delory devaient être mis en liberté à fin grève, ce serait fort inepte et on aurait commis ce matin une faute dont les conséquences porteraient plus loin que ne peuvent le supposer les hommes étrangers à nos choses locales.

Si Carrette a été arrêté et s'il doit être poursuivi seulement pour « excitation à la grève », comme nous l'entendons dire, nous serions bien aise de connaître la cause de la mansuétude montrée envers cet orateur anarchiste qui a prêché ouvertement la révolte à main armée et le pillage, lundi soir, au *Chinois*. Ce... « citoyen » n'a pas été inquiété jusqu'ici et ne paraît pas devoir l'être.

Aux quelques curieux qui lui demandaient son nom, il a répondu fièrement : « Je m'appelle : Le Peuple ! » et il est parti sans que les représentants présents de l'autorité judiciaire aient fait un geste pour l'arrêter, ou seulement pour s'assurer de son identité.

Il y a vraiment des « dessous » insondables ou des aberrations sans limite dans les évènements auxquels nous assistons.

A. R.

Les « rentrées » dans les ateliers ont été très nombreuses ce matin, et l'on peut espérer que nous allons voir bientôt la fin de cette grève si inopportune, si incompréhensible, si extraordinaire.

Un vol de 12,000 francs. — Dans la matinée de dimanche, un vol important a été commis chez M. Selosse, cabaretier rue Pierre-Motte.

Des malfaiteurs restés jusqu'ici inconnus ont pénétré dans une chambre du premier étage et y ont soustrait une somme de douze mille francs tant en titres de rente qu'en argent.

Beaucoup de forains prennent pension dans cet établissement. On a des soupçons sur un certain nombre de personnes et surtout sur le neveu de l'un des forains qui est actuellement en fuite.

Une fausse alerte. — Au nombre des vagabonds arrêtés dans la journée de lundi, se trouvait un jeune homme de 17 ans, nommé Delcour, qui avait une certaine ressemblance avec l'assassin présumé de Mlle Lefebvre, rue Daubenton.

Mardi matin à dix heures, Mlle Lefebvre, sœur de la victime a été appelée à la mairie par M. le procureur de la République, et le jeune vagabond a été amené devant elle.

Elle a déclaré qu'elle ne reconnaissait pas en lui l'assassin de sa sœur.

Delcour a été relâché à la suite de cette confrontation et est reparti pour Bailleul où il travaille.

Un dragon accidentellement blessé. — Vers une heure de l'après-midi, un accident s'est produit à l'abattoir, où se trouvaient cantonnés des dragons.

Un cheval ayant rué, un de ces soldats a été atteint à la hauteur des reins. Le blessé a été transporté à l'hôpital. Son état est grave.

Un vol rue Lafayette. — Dimanche, pendant l'absence de M. Henri Hache, de la rue Lafayette, un inconnu a pénétré dans sa maison et a enlevé divers objets et une somme de vingt francs.

Sur ce sujet tout le monde est d'accord !

Chenimenil (Vosges), le 18 janvier 1890. — Je vous fais part des cures merveilleuses qu'obtiennent vos bonnes Pilules Suisses, aussi nous ne pouvons ni ne voulons plus nous en passer dans notre famille. (Sig. lég.) J.-B. HURLIN. 22536d

Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », prime du journal, 50 litres contre mandat de 15 fr. adressé au bureau du journal. 7

Nouvelle encre électrique à copier sans moulillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90 ; quart de bouteille, 1 fr. 75 ; demi-litre, 3 fr. ; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710—43733

PILULES GICQUEL purgatives. 1 50

Rien n'est plus vilain qu'une cravate claire, tachée ou souillée ; dès que vos nœuds sont défraîchis, envoyez les remettre à neuf à la **Teinturerie Sonneville, 11, rue du Vieil-Abreuvoir,** Travail soigné, prix doux.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Tentative criminelle. — Dimanche, vers minuit, on s'aperçut que le feu prenait à la toiture de la ferme Picavet, située sur le territoire de Wasquehal, hameau du Capreau. On put heureusement venir à bout d'éteindre les flammes avant qu'elles ne se fussent étendus sur un grand espace. Cette criminelle tentative est l'œuvre d'une dizaine de misérables rôdeurs qu'on a vus se sauver dans la direction de Roubaix.

LILLE

Nominations. — L'*Officiel* annonce que M. Huguet est nommé juge au tribunal de première instance de Lille.

Bureau de poste. — La création d'un bureau auxiliaire des postes est autorisée dans la commune de Hellemmes-Lille.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Dimiez, curé de Famars, est transféré à Inchy-Beaumont ; M. Vanheeger, curé de Tourcoing (St-Eloi), est nommé aumônier de la Mère-de-Dieu, à Lambersart ; M. Delean, curé d'Hestrud, est transféré à Aymeries et Aulnoye ; M. Pélabon, curé d'Houplin, est transféré à Tourcoing (St-Eloi) ; M. Delrue, curé de Limont-Fontaine, est transféré à Lambres et à Courcheletles ; M. Ficheux, vicaire à Nivelles, est nommé curé de Limont-Fontaine.

M. Prévost, curé de Raillencourt, est transféré à Busigny ; M. Robitaille, vicaire à La Madeleine-lez-Lille, est nommé curé de Raillencourt ; M. Butel, curé à Busigny, est transféré à La Madeleine-lez-Lille ; M. Chavatte, vicaire de Bousbecques, est nommé chapelain de Saint-Vaast-la-Haut ; M. Duflot, vicaire à Fives-Lille, est transféré à Bousbecques ; M. Baelde, vicaire à Esquermes-Lille, est transféré à Fives-Lille ; M. Tilis, vicaire à Tourcoing (Saint-Cristophe), est transféré à Esquermes-Lille.

LE VAINQUEUR DU CONCOURS

« Moi je suis de Marseille ! à moi la récompense !
— A moi le premier prix, car Guimauve je suis !
Glycérine et savons de tous noms, tout pays,
Criaient : « Sur mes rivaux je l'emporte, je pense !
Alors, on vit venir le *Savon du Congo*....
Et, sentant son vainqueur, aucun ne souffla mot.
22543d *Un poète roubaisien à Victor Vaissier.*

CONCERTS & SPECTACLES

COSMORAMA, 24, rue de la Gare, Roubaix. Du 4 au 10 mai, *La Suisse Saxonne*. 50 centimes. Clôture le 10 mai. 44381

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 5 mai 1890

Accident à Roubaix. — Arrêt

La première chambre civile de la Cour, rejetant à la fois l'appel principal et l'appel incident, a purement et simplement confirmé le jugement du tribunal civil de Lille, en date du 30 janvier dernier, qui a condamné M. Georges Pennel à payer à Jean-Baptiste Mignolet une somme de 2,000 francs et à lui faire une rente annuelle et viagère de 365 francs, avec réserves pour le cas où les operations ne produiraient pas les résultats prévus, pour le cas aussi où des complications compromettraient l'œil gauche.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 3 mai

Les manifestants de Roubaix-Tourcoing

Trente-neuf manifestants ont défilé aujourd'hui devant le tribunal pour bris de cloture, rébellion, violences, voies de fait, ivresse.

Bon nombre d'entre eux sont des repris de justice ayant à leur actif plusieurs condamnations.

Leur attitude a été des plus piteuses, niant les faits qui leur étaient reprochés, cherchant à les atténuer et à les excuser en invoquant l'ivresse ou la provocation.

Presque tous sont des hommes mûrs plutôt jeunes que vieux, parmi eux se trouve cependant un bonhomme de 64 ans, 1 à 5 gamins et 3 femmes accusés d'avoir lancé des pierres.

Réquisitoire

Dès le commencement de l'audience, après la première affaire, le substitut Bouillon qui occupe le siège du ministère public, prend la parole.

Il y a douze jours, dit il, j'étais à cette même place et je requérais de votre justice une condamnation sévère contre ceux qui avaient voulu glorifier l'assassin Vanhamen en portant des couronnes sur sa tombe, et qui, au cours de cette odieuse manifestation, s'étaient rebellés contre les agents.

Quelques jours plus tard, M. le substitut Dassonville requérait, à son tour, contre les anarchistes qui s'étaient livrés à l'agression que l'on sait dans les bureaux de rédaction de la *Dépêche*.

Nous ne doutions pas alors que c'était là le prologue des evènements plus graves qui ont suivis depuis.

Je n'ai pas à vous faire l'historique de cette grève qui s'est étendue dans le Nord d'une façon si subite, si inprévue, mais je tiens à ce que le Tribunal sache que les 80 ou 100,000 grévistes de Roubaix et de Tourcoing ont pour chefs incontestés une tourbe immonde de 12 à 15,000 individus dont les plus beaux titres sont assurément ceux qui ornent leur casier judiciaire.

Ce sont ces soi-disants ouvriers qui n'ont jamais été que dans des maisons de force, qui se sont mis à la tête du mouvement, qui ont organisé les marches des bandes des manifestants avec l'intention bien arrêtée de s'en servir pour couper les conduites d'eau dont la destruction aurait entraîné pour plusieurs usines, le chômage pendant plusieurs mois et qui même ont essayé de s'emparer de l'issue d'une conduite de gaz pour y mettre le feu.

Aujourd'hui même sont arrivés de Paris plusieurs meneurs pour se mettre à la tête du mouvement et ne pas le laisser s'arrêter.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas là une grève ordinaire ayant pour cause l'abaissement des tarifs, l'insuffisance des salaires, le renchérissement des vivres, l'augmentation des heures de travail.

C'est un mouvement socialiste, anarchiste et international.

Sans doute il y a une distinction à faire entre les meneurs et les menés ; tous ceux qui vont comparaître devant le tribunal ne sont pas les plus coupables, mais je réclame cependant contre tous, une grande sévérité.

Si nous devons viser à la tête, il faut, lorsque cette tête nous échappe, garotter les membres qui exécutent les ordres reçus.

Que feraient les 10.000 meneurs s'ils étaient soutenus par les 90.000 grévistes. Il faut que les grévistes, que les manifestants apprennent à leurs dépens qu'ils ne doivent pas écouter les excitations de ceux qu'ils considèrent comme leurs chefs.

Les condamnations

Voici les condamnations qui ont été prononcées par le tribunal :

Au moment où le 21e escadron rejoignait son cantonnement à Roubaix, place de l'Abattoir, un sieur Lamelin se jeta à la tête du cheval d'un homme de l'escadron en essayant de l'entraîner.

Le dragon ayant fait ruer son cheval, Lamelin l'abandonna et essaya de désarçonner un officier.

Ce dernier dut remettre le sabre en main pour se débarrasser de son assaillant.

Le capitaine de Framont, commandant l'escadron, fit mettre pied à terre à ses hommes qui s'emparèrent de Lamelin après une longue résistance ; ce dernier insulta les soldats qui le conduisaient au poste de : assassins, voleurs.

Le prévenu qui est âgé de 30 ans, a déjà été condamné onze fois, il était sorti de prison depuis deux jours. 13 mois de prison et 16 francs d'amende.

Isidore Fontaine, 24 ans, était à la tête d'un groupe de manifestants qui voulaient empêcher les ouvriers maçons de continuer leur travail, il en a menacé un de le tuer s'il ne se mettait pas en grève.

Il a été surpris en flagrant délit de vol chez Mme Dabatie, rue Vauban à Roubaix, déjà condamné trois fois dont deux à plus d'un an de prison pour vol, Fontaine a été condamné cette fois à 3 ans de prison.

Victor Porisse n'a été condamné que 18 fois, le prévenu a abordé le gendarme Ledoux de planton à la gare de Tourcoing en ces termes « Dis donc, gendarme c'est moi qui porterai le drapeau rouge, tu n'en vaux pas deux, toi, tu n'es qu'un gendarme, tu ne vaux rien du tout » : 2 mois de prison, 200 francs d'amende.

Un gamin, Emile Loridan, déja condamné pour fraude, a été surpris jetant des briques dans les vitres de la filature Flipo : 3 mois de correction.

Julia Fesla s'est mêlée à la manifestation à Lys-lez-Lannoy, a jeté également des briques dans les vitres des usines où l'on travaillait encore : 3 mois de prison, 50 francs d'amende.

Marie et Eugénie Duquésnes toutes deux dénoncées pour le même fait par Julia Fesla sont condamnées, malgré quelques mots émus de Me Decroix en leur faveur, à 2 mois de prison et 16 fr. d'amende.

1 mois de prison et 16 fr. d'amende à Ferdinand Olivier d'origine belge qui a hué les gendarmes à Lys-lez-Lannoy.

A Lys-lez-Lannoy également, un tisserand Edouard Delatre, a sommé le brigadier de gendarmerie Bruyère de lâcher un prisonnier, s'est jeté sur ledit gendarme et l'a fait tomber, bien noté, Delatre s'en tire avec 2 mois de prison.

Edouard Fisc, à Roubaix, a poursuivi les agents en les traitant d'assassins et de buveurs de sang : 1 mois de prison et 16 francs d'amende.

1 mois de prison et 16 francs d'amende également à César Demalna qui lui aussi a hué les gendarmes à Lys-lez-Lannoy.

Pierre Clément mérite une mention spéciale, voyant les chasseurs barrer les rues, il s'est adressé à la foule sur un ton dramatique :

« Peuple, écoute moi, tu n'es pas assez instruit, » fais comme moi, force la consigne. »

Ce disant il écarte deux chasseurs et veut passer outre.

Arrêté par un agent, il cherche à ameuter de nouveau la foule.

« Peuple, au secours, vois comme on arrête les citoyens ; ne me laisse pas emmener par ces fainéants. »

Puis il se laisse tomber à terre et tire ses vêtements, se fait des égratignures sur la poitrine qu'il met à nu et s'écrie de nouveaux ;

« Peuple, au secours, vois, mon sang coule, les agents veulent me tuer. »

Les agents escortés de soldats sont poursuivis par les manifestants qui leur jettent des briques.

Un soldat est atteint et blessé.

Clément, qui a déjà subi deux condamnations, est condamné à 8 mois de prison et 16 fr. d'amende.

François Pintre, né à la Madeleine, s'est rué à la porte d'une filature et a frappé d'un bâton de jeunes ouvriers qui voulaient travailler : six mois de prison.

Descamps s'est rendu à Roubaix à l'usine Droulers avec 3 ou 400 grévistes qui ont forcé la porte et obligé le directeur de l'usine à arrêter les machines.

Descamps a déjà été condamné : 6 mois de prison et 16 francs d'amende.

1 mois de prison et 16 francs d'amende à Louis Codron, Dubus, Camille Varègne, Félix Dupont, Littard, Ruttenaert, pour outrages aux agents.

Auguste Delmasure et Cyprien Delannoy, 4 mois de prison et 50 francs d'amende pour avoir jeté des briques dans les vitres d'établissements où l'on travaillait.

Enfin un sieur Buns 3 mois de prison pour outrages aux agents.

MAITRE POINTU.

NORD

Assises du Nord. — La chambre des mises en accusation de la Cour d'appel s'est réunie hier lundi et a encore renvoyé aux assises les affaires suivantes :

Alfred-Polydore-Winoc Jovet, 40 ans, et Fidèle-Louis-Augustin Cappelle, 31 ans, tous deux journaliers à Bergues ; vol qualifié. — André dit Oscar Dupuis, 27 ans, maçon à Honnecourt, hameau de la Terrière ; meurtre.

Ces deux affaires portent à dix-huit le nombre de celles prêtes pour la session qui s'ouvrira lundi prochain. Il ne leur en sera plus, croit-on, ajouté d'autres.

Cysoing. — Un incendie que l'on suppose être occasionné par des enfants a détruit dans la nuit de dimanche à lundi une meule de blé et une meule de paille à Genech.

Les pertes sont évaluées à environ quatre cents francs. Il n'y a pas d'assurances.

Grave accident à Denain. — Samedi, vers cinq heures du soir, un terrible accident s'est produit dans la rue de Douai, à Denain. Les enfants sortaient de l'école dirigée par M. Deschamps au moment où passait dans la rue un chariot de la Société anonyme des Moulins de Prouvy. Deux des enfants, le petit Ghisgand, demeurant coron Moura, et Fièvet, demeurant coron Jénart, tous deux âgés de cinq ans, coururent derrière le chariot et voulurent monter sur la civière qui se trouvait sous le véhicule.

Au moment où ils montaient sur la civière, celle-ci fit bascule et les deux malheureux enfants furent précipités sous les roues du chariot dont l'une passa sur la tête du jeune Ghisgand, qui fut tué sur le coup. Une autre roue fractura la jambe droite du jeune Fièvet. La gendarmerie a ouvert une enquête pour découvrir à qui incombent les responsabilités.

A la société Guillaume et Cie. — Samedi après-midi, les actionnaires de la société métallurgique « Guillaume et Cie », à Douai, se sont réunis et ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de faire droit aux réclamations des ouvriers.

Le soir, au moment de la paie, M. Guillaume a réuni son personnel dans la cour de l'établissement pour lui faire connaître et lui expliquer la décision qui avait été prise ; mais, au préalable, il a prié les gendarmes qui étaient dans la maison de se retirer, leur déclarant qu'il n'avait rien à craindre de ses ouvriers.

Les paroles de M. Guillaume ont été écoutées non seulement avec attention, mais même avec émotion.

La sortie s'est effectuée dans le plus grand calme.

Dans une réunion qui a eu lieu le soir, les ouvriers de la société Guillaume et Cie ont décidé la reprise du travail pour mardi.

A la verrerie de Dorignies. — Après une entente avec leur patron, M. Chartier, les ouvriers verriers de Dorignies ont repris le travail samedi.

Grave accident au chemin de fer à Orchies. — Lundi, vers deux heures de l'après-midi, MM. Epiphane Carlier et Petiot, garde-barrière, travaillant au dépôt du chemin de fer, traversaient la voie pour se rendre à leur atelier.

M. Epiphane Carlier voulut traverser la voie trop précipitamment et eut par malheur le pied pris entre deux rails ; à ce moment manœuvrait une machine sur cette même voie.

Le malheureux Carlier ne put se dégager à temps et fut écharpé par la machine, qui le broya.

Inutile de dire qu'on ne put ramasser que des lambeaux de chair dont plusieurs même adhéraient aux rails.

Quant à Petiot, il fut tamponné, et le docteur Thierry fut mandé en toute hâte pour donner les soins voulus au blessé ; on craint des lésions internes.

Ce double accident a beaucoup émotionné les habitants.

BELGIQUE

Bruges. — La procession du Saint-Sang. — L'armée du Salut. Le port. — En dépit d'un ciel qui ne promettait rien de bon, des trains dédoublés et des trains spéciaux déversent dans la gare principale une foule d'étrangers. Le recolement des coupons accuse 15,000 voyageurs ; 3,500 de plus que l'an dernier.

Par les autres voies sont arrivés 5,000 ou 6,000 personnes. La procession est sortie à son heure, escortée par le Primat de Belgique entouré de quatre de ses suffragants. Le vénérable évêque de Bruges, toujours plein de santé, y figurait pour la 25e fois.

Une fine pluie a jeté par moment le désarroi dans le cortège.

La bénédiction a été donnée au Burg.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 4 mai.* — Gustave Cornez, rue et cité Turgot, 3. — Hortense Boudon, rue du Fontenoy 83, bis. — Edouard Debarbieux, rue Archimède, cour Cliquet, 2. — Jeanne Lebrun, rue Archimède, 17. — Valentine Boyart, rue de l'Industrie, 15. — Alphonse Hellinckx, rue des Longues-Haies, cour Camille Verkindere, 4. — Virginie Hoefman, rue Delezenne, maison Orange. — Henri Nivesse, rue St-Eleuthère, 38. — Edouard Lebrun, rue Turgot, 92. — Sidonie Delepierre, rue Lafontaine, 48. — Charles Moulard, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 3.

Du 5. — Gabrielle Dheedene, rue de Condé, 144. — Marie Verseleder, rue d'Arcole. — Valentine Moine, rue Jean-Iart, cour Deflanc, 3. — Jeanne Lebargy, rue de Lannoy, 128. — Jean-Baptiste Delecluse, rue Archimède. — Camille Aeck rue des Anges, maison Pula. — Virginie Lepers, rue Decrème, cour Cormoran, 1. Germaine Delespaul, rue du Fort, 48. — Jeanne Paternoster, rue de la Guingue, 88. — Berthe Dierckens, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Céline, Vanbellingben, rue Blanchemaille. — René Declerck, rue du Grand Chemin, 85. — Arthur Degroote, rue St-Joseph, 89. — Louis Vandendriessche, rue Buffon, 38.

Publications de mariages. — Joseph Caplette, 32 ans, fileur, Place d'Amiens, 12, et Céline Martin, 30 ans, soigneuse, rue Sébastopol, cour Dutrieux, 16. — Joseph Monel, 39 ans, cabaretier, rue Pellart, au *Soleil*, et Palmyre Duterte, 38 ans, ménagère, à Roubaix. — Jean Dorin, 28 ans, journalier, à Tourcoing, et Clémence Desrumaux, 27 ans tailleuse, rue du Moulin, 77. — Emile Migodeine, tapissier, à Mons, et Emilie Froment, tailleuse, à Mons. — Jean-Baptiste Pycke, 25 ans, domestique, à Roubaix, et Catherine Buwez, 22 ans, servante, à Hem. — Jules Roose, 26 ans, sabotier, à Roubaix, et Juliette Proot, 23 ans, soigneuse, rue de la Redoute, 39. — Léandre Deschryves, 28 ans, tisserand, Culde-Four, rue d'Iéna, 4. et Sidonie Depratere, 32 ans, soigneuse, rue Rossini, 32. — Hercule Hoffman, 23 ans, employé à Roubaix, et Marie Debacker, 30 ans, demoiselle de magasin à Bruxelles. — Jérôme Dequeker, négociant à Lille, et Marguerite Cliquet, sans profession, à Roubaix. — Alfred Leleu, 28 ans, directeur de tissage, à Estaires, et Joséphine Boussemart, 28 ans, sans profession rue du Moulin, 144. — Alphonse Jouville, 24 ans, sans profession, rue Neuve, 58, et Louise Harinkonck, 23 ans, sans profession, rue de la Fosse-aux-Chênes, 27. — Emile Lison, 26 ans, marchand de beurre, rue Decrème, 50, et Palmyre Perment, 21 ans, sans profession, rue du Coq-Français. — Achille Soete, 27 ans, fondeur, à Wattrelos, et Emma Callewaert, 21 ans, ménagère, rue de la Basse-Mature, cour Lagache, 5. — Félix Coket, 26 ans, rattacheur, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 8, et Caroline Masurel, 21 ans, peigneuse, rue de Lannoy, fort Desprez, 31. — Adolphe Deflandre, 33 ans, journalier, rue du Fontenoy, 152, et Hortense Lebrun, 34 ans, journalière, rue du Fontenoy, 170. — Alfred Meyer, 21 ans, mécanicien, rue du Tilleul, impasse Saint-Louis, 46, et Angèle Santré, 21 ans, soigneuse, rue du Moulin, cour Brabant, 5. — Alfred Vivier 22 ans, garçon de magasin, rue de l'Ermitage, 30, et Maria Bacq, 22 ans, piquriere, rue Decrème, cour Debaisieux, 5.

Théophile Delbecquer, 45 ans, débourreur, rue de Tournai, maison Loridant, et Hermance Delbecque, dévideuse, rue de Tournai, maison Loridant. — Jean-Baptiste Vanherpe, 24 ans, marchand de charbon, rue de Flandre, 26, et Marie De Wuyst, 24 ans, tisserande, rue des Récollets, 28. — Jérôme Dewerirt, 28 ans, rentreur, rue Archimède, 66, et Sophie Nuttin, 25 ans, servante, rue d'Arcole, 36. — Victor Liagre, 25 ans, apprêteur, rue du Luxembourg, cour Varrem, 1, et Pauline Vandeputte, 24 ans, tisserande, rue des Vélocipèdes, 22. — Edouard Herbaux, 27 ans, domestique, rue du Tilleul, maison du Charron, et Jeanne Vlaemynck, 21 ans, rattacheuse, rue d'Arcole, cour Joye, 3. — Pierre Selyckx, 40 ans, tourneur, à Menin, et Léonie Verbèke, 46 ans, couturière, rue de la Longue-Chemise, 28. — Henri Devried, 25 ans, comptable, à Tourcoing, et Julie Wahin, 27 ans, sans profession, rue Pierre-de-Roubaix, 200. — Hector Antoine, 28 ans, employé au chemin de fer, à Tourcoing, et Adèle Bocquet, 22 ans, sans profession, rue du Curé, 13. — Justin Loenknecht, 25 ans, cordonnier, rue des Halles, 11, et Rosa Brouckaert, 19 ans, couturière, rue Pellart, 141. — Clovis Delbroucq, 32 ans, tisserand, rue Lacroix, maison Bayart, et Clémentine Leconte, 30 ans, journalière, rue Lacroix, maison Bayard. — Odile Vandeputte, garçon boucher, rue du Moulin, et Zoé Everaert, sans profession, à Courtrai.

Mariages du 5 mai. — Georges Boutry, à Roubaix, et Laure Olivier, à Roubaix. — Jules Dejaegère, garçon de magasin, et Céline Willem, retordeuse, à Roubaix. — Emile Loridant, domestique, et Coralie Lefebvre, repasseuse, à Roubaix à Roubaix. — Jules Dubus, rejointoyeur, et Fidéline Bernard, ménagère, à Roubaix. — Paul Leroy, menuisier, et Marie Vanwaserebeke, demoiselle de magasin, à Roubaix.

Déclarations de décès du 4 mai. — Marcellin Dubois, 77 ans, tailleur d'habits, rue Nain, 3. — Clara Dormal, 42 ans, sans profession, Grande-Rue, 2. — Henri Messschaert, 65 ans, rue Saint-Etienne, 8. — Charles Morel, 56 ans, boucher, rue des Longues-Haies, 50. — Auguste Noclain, 25 ans, employé de commerce, rue Neuve Racine. — Marie Govaert, 1 an 6 mois, rue de la Planche-Trouée, maison Manche. — *Décès du 5 mai.* — Flore Beusaert, 2 ans 7 mois 2 jours, rue Decrème, cour Stichelbaut, 2. — Joseph Janssens, 1 an 2 mois 10 jours, rue de la Guingnette, 103. — Gabriel Vankée, 3 mois, 2 jours, rue de Bouvines, cour Paul Poutier, 22. — Pierre Malajof-Waly, 2 ans 5 mois 16 jours, rue des Anges, cour Gérard-Bény. — Marie Vannoste, 9 mois 20 jours, rue Pierre-de-Roubaix, 107. — Pierre Degraeve, 64 ans, garçon boulanger, Hôtel-Dieu. — Adéline Decottignies, 31 ans 3 mois 10 jours, ménagère, Hôtel-Dieu. — Bertha Catoire, 3 mois 2 jours, Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 7 mai 1890, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste CATTEAU, époux de Dame Marianne SOYEZ, décédé à Roubaix, le 28 mars 1890, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 8 mai 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Augustine MAHIEU, décédée à Roubaix, le 4 avril 1890, dans sa quatre-vingt-douzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

AUDIENCE DU LUNDI 25 MAI

Affaire des Métaux et du Comptoir d'Escompte

L'audience est ouverte à midi et demi ; les prévenus prennent place sur le banc qui est devant la barre des avocats. MM. Léon Renauld, Barboux, Waldeck-Rousseau et Du Buit sont chargés de la défense.

Deux autres affaires sont appelées à la requête des parties civiles contre d'autres administrateurs, qui sont MM. Hents et fils, Arbel, Lécuyer et Joseph Laveissière, sur le chef d'escroquerie et de complicité.

M. le président commence par l'interrogatoire sommaire des prévenus, un interrogatoire détaillé devant avoir lieu au cours des débats.

M. Secretan commence par protester contre les comptes-rendus faits par plusieurs journaux.

M. le président répond que le tribunal jugera l'affaire avec la plus grande impartialité, sans se préoccuper de tout ce qui a été dit. Il fait ensuite l'exposé des faits qui est détaillé dans le résumé que nous publions dans le corps du journal.

M. le président fait connaître que MM. Secrétan et Lavelissière ont constitué la Société des Métaux par l'apport de leurs établissements métallurgiques, évalués pour chacun à 12 millions. Il expose les avantages réservés aux administrateurs et dit que la prévention leur reprochera de ne pas s'être contentés d'une situation brillante et de s'être lancés dans une spéculation folle.

M. le président donne connaissance des lettres échangées entre M. Secrétan et ses courtiers de Londres et des manœuvres employées pour provoquer la hausse simultanée des actions de la Société des Métaux, du cours du cuivre et aussi celle des actions du Rio-Tinto sur lesquelles M. Secrétan, détenteur de 30.000 titres réalisait un bénéfice de 10 millions.

M. le président arrive à la formation du syndicat destiné à fournir des capitaux à la Société des Métaux et dit que lorsque la justice est intervenue, on n'a trouvé que des comptes tronqués, mais des preuves de l'existence de ce syndicat.

M. Secrétan proteste contre toute idée de spéculation et affirme qu'il avait un but patriotique, celui d'arracher au marché anglais le monopole du commerce des cuivres.

M. le président conteste cette idée patriotique et demande à M. Secrétan pour quelle raison il voulait faire monter le cours du cuivre.

M. Secrétan prétend que ce n'était pas le le but de ses opérations,

M. le président donne lecture des instructions adressées par M. Secrétan à ses courtiers, tendant à pousser le cours des cuivres et, par suite, celui des actions de la Société des Métaux et du Rio-Tinto ; il fait remarquer que le conseil d'administration de la Société des Métaux se réunissait au Comptoir d'Escompte.

M. le président ajoute que MM. de Rothschild ont avancé 40 millions à la Société des Métaux, mais qu'ils ont agi comme banquiers et qu'ils ont été les premiers à retirer leur concours à cette affaire ; il continue la lecture des lettres de M. Secrétan à ses courtiers, les poussant toujours à provoquer la hausse du cuivre.

Le Président demande ensuite à M. Joubert comment il est venu à entrer dans la société des métaux.

M. Joubert. — J'y ai été amené comme président de diverses sociétés financières. Nous pensions en nous associant à M. Secrétan, faire une œuvre utile et patriotique, en l'aidant à transporter en France le marché du cuivre.

M. le président. — Vous vous êtes associé à une spéculation.

Le président continue son résumé.

M. Lavainne fait observer qu'ils n'ont jamais distribué le dividende fictif, selon lui ils n'ont distribué de dividendes que sur les bénéfices industriels, laissant de côté la situation commerciale.

M. le Substitut. — A la fin de 1888, le 15 décembre, M. Joubert n'est-il pas allé trouver M. de Rothschild pour lui dire que la Société des Métaux était dans de mauvaises affaires ?

M. Joubert. — Je le nie.

M. le Président. — Le ministère public entend l'établir.

Le président pose ensuite cette question à M. Joubert :

Saviez-vous qu'au mois de décembre la Société des Métaux était débitrice de 273 millions ?

M. Joubert. — Cette somme était seulement la représentation d'ordos donnés.

Après une suspension d'audience. M. le Président arrive à l'affaire Comptoir du d'Escompte.

Au cours de son résumé, il montre que les avances faites par le Comptoir d'Escompte à la Société des Métaux ou à M. Secrétan, avaient causé des inquiétudes à certains administrateurs, notamment à M. Siegfried, qui donna sa démission.

On ne comprend pas comment les administrateurs du Comptoir pouvaient prendre des engagements qui pouvaient s'élever à 900 millions. Ils sortaient ainsi des statuts de la Société qui ne leur permettaient pas de faire des opérations à aussi long terme.

M. Hentsch, dit M. le Président, pouvez-vous nous donner quelques explications à ce sujet ?

— R. Je n'ai jamais eu entre mes mains les contrats faits avec M. Sécrétan ou la Société des métaux. Je n'avais pas en effet la signature et je ne pouvais contrôler les affirmations que nous fournissait M. Denfert-Rochereau. Lorsque nous avons connu l'affaire complètement, nous aurions dû désavouer M. Denfert-Rochereau, nous n'avons pas osé le faire.

C'est le suicide de M. Denfert-Rochereau qui a amené la panique et a manqué d'amener la chûte du Comptoir d'Escompte ; heureusement personne ne perdra rien.

— D. Oui grâce à l'admirable conduite des grandes maisons financières de Paris. Vous êtes inculpé d'avoir distribué en 1888 un dividende fictif à vos actionnaires.

— R. Le bilan a été fait par des employés spéciaux, nous n'avions aucune raison pour le suspecter et ce bilan nous permettait de donner un dividende.

M. le Président fait alors entrer M. Flory, expert, pour faire son rapport. L'expert déclare qu'il a été fort étonné de ne trouver aucune pièce, aucun livre particulier chez M. Secrétan. Ce n'est que par des intermédiaires qu'il a pu connaître les opérations particulières faites par M. Secrétan.

M. Flory fait son rapport qui est la base du réquisitoire du ministère public.

L'audience est terminée à 5 heures et renvoyée à demain.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Réception de Stanley en Angleterre

Londres, 6 mai. — Une réception magnifique a été faite hier soir, par la Société de géographie à Stanley et à ses compagnons, dans Albert-Hall. L'affluence était considérable.

Parmi les assistants se trouvaient le prince et la princesse de Galles, le duc d'Edimbourg, les autres princes et princesses de la maison royale, un grand nombre de pairs, de députés, de membres du gouvernement, du corps diplomatique, beaucoup de représentants de la science, des arts, des belles-lettres, et toutes les notabilités mondaines de Londres.

L'entrée de Stanley et de ses compagnons, escortés par le président et les dignitaires de la Société de géographie, a été saluée par de chaleureux applaudissements.

Le président a rappelé la carrière romanesque de Stanley avant son dernier grand voyage ; il a fait allusion aux services rendus par l'illustre explorateur et par ses compagnons à la cause de la science géographique. Stanley a pris ensuite la parole.

Les grèves en Espagne

Madrid, 6 mai. — A Valence, les ouvriers des ateliers des chemins de fer ont adhéré à la grève.

A Malaga, les socialistes conseillent la reprise du travail, mais les anarchistes y sont opposés.

A Alcoy, il y a des grèves dans les fabriques.

Les employés de commerce demandent la fermeture des boutiques à 9 heures. Les ouvriers des fonderies ont essayé d'organiser une manifestation aujourd'hui mais ils ont été dispersés.

La « Epoca » dit recevoir à la dernière heure, une dépêche de Barcelone qui annonce que la grève continue.

Le Sénat a adopté définitivement le suffrage universel.

Un navire est arrivé à Valence chargé de munitions.

Les anarchistes lyonnais

Lyon, 6 mai. — La police poursuit très activement son enquête sur les anarchistes. Plusieurs perquisitions ont été opérées aujourd'hui et n'ont pas donné de résultats. Par contre, on a découver 700 amorces d'une façon assez curieuse.

Une chiffonnière ayant montré ce matin à deux ouvriers sept boîtes de fer blanc renfermant des amorces, qu'elle avait trouvées dans les matériaux d'une maison en construction, ces ouvriers portèrent ces boîtes au commissaire de police. Celui-ci les examina et ouvrit aussitôt une enquête.

Chacune d'elles contenait 100 amorces, les unes de 27 et les autres de 61 millimètres, 400 seulement étaient chargées de fulminate.

Il est à présumer qu'on est en présence d'objets cachés par un anarchiste qui a agi dans la crainte des perquisitions.

A la suite de ces perquisitions, quatre nouvelles arrestations ont été faites parmi lesquelles celle de la fille Carron qui louait à Cadet la chambre dans laquelle on a découvert samedi une certaine quantité de matières explosibles.

La fille Carron a été arrêtée à l'hospice de la Charité où elle se trouvait depuis quelques jours. Elle avait pour amant un nommé Guinet qui est activement recherché.

Des perquisitions opérées au domicile de cet individu ont amené la découverte de nombreuses brochures socialistes et d'autres imprimés plus ou moins violents.

Une nouvelle enquête est faite par M. Schoessinger, commissaire de police, à l'effet de découvrir un dépôt d'armes et une fabrique de matières explosibles que l'on croit exister dans le quartier Saint-Vincent.

Louise Michel

Saint-Etienne, 6 mai. — Louise Michel, ar